

Procès-verbal du Conseil général

N° 6 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 9 avril 2025 à 20h

Lieu : Aula du collège des Corneilles

Présidence : M. Jürg Hosner (PLR), président

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du :
 - a) 22 octobre 2024 ;
 - b) 12 décembre 2024 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Nominations :
 - a) d'un membre supplémentaire au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN), suite à la modification du règlement général de celui-ci ;
 - b) d'un membre suppléant au Conseil intercommunal Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN), suite à la modification du règlement général de celui-ci ;
6. Demande de crédit de 92'100 fr. destiné à financer la reconstitution de trois parcelles de vignes ;
7. Demande de crédit de 65'000 fr. destiné à financer des travaux de renforcement du réseau électrique du secteur Brandons et Jordils Sud ;
8. Demande de crédit de 37'000 fr. destiné à financer des travaux de création de places de stationnement pour vélos ;
9. Demande de crédit de 54'200 fr. destiné à financer des travaux de sécurité sur certains bâtiments communaux ;
10. Octroi de subventions sur les abonnements « Onde Verte » ;
11. Modification de l'article 10 du règlement sur la protection de la vendange du 16 mars 2016 ;
12. Motion interpartis « Conseil communal - pour une reconnaissance à hauteur de la charge ! » ;
13. Motion de la Commission d'urbanisme demandant l'étude pour un réaménagement de la « place du Village » et des cours des collèges du Coq-d'Or et des Corneilles ;
14. Informations du Conseil communal ;
15. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

M. Jürg Hosner (PLR), président : « Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, Messieurs de la presse et spectateurs, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée générale. Je vous demande une minute de silence pour M. Albert Jenni, décédé le 16 mars 2025 ».

L'assemblée se lève pour marquer une minute de silence.

« Je vous propose de débiter avec le premier point de l'ordre du jour. »

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|--|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 22. Mamin Vincent (PLR) – suppléant |
| 2. Arias José (Vert-e-s) | 23. Matile Etienne (PLR) |
| 3. Bondi Eraclide (Vert-e-s) – suppléant | 24. Meister Yves-Alain (PLR) |
| 4. Bonsack Loïc (PVL) | 25. Mettelle Michael (PS) |
| 5. Bornand Alexandre (vert-e-s) | 26. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 6. Brunko Pascal (PS) | 27. Nicole Dylan (PS) |
| 7. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 28. Paz Monica (PS) |
| 8. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 29. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 9. Enggist Carmen (PS) | 30. Robyr Michel (PLR) |
| 10. Farinon Yann (PLR) | 31. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 11. Favre Jean-Philippe (PS) | 32. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 12. Ferreira Alex (PLR) – suppléant | 33. Rüegger Gustavo (PS) – suppléant |
| 13. Foresti Luigi (PLR) – suppléant | 34. Sansonnens Michel (PS) |
| 14. Fornachon Brigitte (PS) | 35. Schwendimann Marc (PS) |
| 15. Garcia Ylana (PS) | 36. Soltermann Celia (PLR) |
| 16. Hauert Stéphane (PLR) | 37. Squitieri Christine (PLR) – suppléante |
| 17. Hosner Jürg (PLR) | 38. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Huelin Bertrand (PLR) | 39. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 19. Jeanneret Michel (PLR) | 40. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 20. Jucker Quentin (PLR) | |
| 21. Küng Imane (PS) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1. Billant Michel (PLR) | 5. Landino Debora (PLR) |
| 2. Bongard Yves (Vert-e-s) – suppléant | 6. Murray-Méhot Marie-Pier (PLR) |
| 3. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 7. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) |
| 4. Haggenjos Laure (Vert-e-s) | |

Absent-e-s :

-

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Félix Olivier (PLR), président
- Straubhaar Anneline (PS), vice-présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), secrétaire
- Collioud Sarah (PS), secrétaire-adjointe
- Haenseler Christian (PLR), membre

PLR : *parti libéral-radical*
PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*
PVL : *parti vert'libéral*

2. Correspondance

Lettre de M. Gaëtan Linder du 8 janvier 2025 : « Mesdames et Messieurs, permettez-moi de m'exprimer sur un sujet délicat. Le nouveau carrefour situé au Bas-de-Sachet ! Pour ceux qui ne le connaissent pas, est celui qui se trouve au bas de la route menant au Buffet d'un tram, pour ceux qui ne connaissent pas le village, c'est l'endroit où un cycliste a tragiquement perdu la vie il y a quelques mois.

En empruntant quotidiennement ce tronçon, j'ai pu constater que les habitudes sont tenaces et que les modifications apportées par les services de voirie se font de manière progressive afin de ne pas perturber les usagers.

J'aimerais déjà poser une première question : le bureau d'ingénieurs est-il au courant de l'existence d'une grande entreprise de fabrication de câbles dans notre belle Commune ? À plusieurs reprises, j'ai observé des conducteurs poids-lourds, visiblement perdus face à cette infrastructure. En conséquence, les routes se retrouvent complètement bloquées et ce sont les usagers qui en pâtissent, le temps que le chauffeur fasse des manœuvres, boutique avec sa remorque et creuse de belles ornières au pied du tilleul.

Aujourd'hui, le 8 janvier 2025, je me retrouve une fois de plus face à une voiture. Si j'avais été à moto, je ne serais probablement pas ici pour vous faire part de cette lettre, car le conducteur de la région roulait à vive allure et ne s'est même pas aperçu de son erreur. Rassurez-vous, j'étais bien sur la bonne piste.

En discutant dans le quartier, ce problème est récurrent et n'est pas arrivé qu'à moi ! C'est pourquoi je me permets de vous écrire : Qu'attendons-nous pour améliorer cette situation ? Est-ce à la charge du bureau d'ingénieurs ? Pour ma part, les contribuables ne devraient pas avoir à payer pour des erreurs aussi flagrantes.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, merci pour votre attention et je reste bien entendu à votre disposition pour échanger sur ce sujet. Gaëtan Linder »

Lettre de Mme May Du du 4 avril 2025 : « Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Madame, Monsieur, nous avons appris depuis un certain temps le sort attendu à l'office de Poste de Cortaillod. Les dernières nouvelles ne sont pas réjouissantes pour celles et ceux qui ont besoin de ces services de proximité, de première nécessité. Face à des géants qui font montre de décisions non-démocratiques, voire antisociales, et ce pour des raisons principalement de rendements économiques, avons-nous le choix d'un autre mode d'action qu'est l'indifférence et la résignation ?

C'est parce que nous souhaitons témoigner de notre attachement à notre office de poste de Cortaillod, et parce que nous refusons cet état d'indifférence et de défaitisme ambiant, que nous posons la question au Conseil général de Cortaillod s'il peut mettre en place une action ou/et un comité de travail servant, d'abord à montrer notre résistance face à la perte de ces services primordiaux que sont les services postiers, et ensuite à accompagner les changements de pratiques liées à ces services si l'on devait perdre notre office de poste.

Cet office de poste rythme à sa manière la vie quotidienne de chacune des habitantes et chacun des habitants de Cortaillod et environs. Il participe à structurer la vie d'un village. Ne serait-ce parce qu'il fait partie de ces rares lieux de rencontres qui existent encore dans le village.

Le droit d'être relié aux autres n'est-il pas un droit universel ? Pouvoir se rendre à pied à son office de Poste et échanger avec un employé de La Poste, n'est-il pas un droit que tout villageois peut s'attendre de son village ?

Comprenez-nous à travers notre question qui n'est pas tout à fait naïve du contexte socio-économique actuel : nous voulons avant tout signifier notre non-indifférence face à la perte sans doute inéluctable comme d'un être cher. En réalité, nous affirmons notre besoin envers un service de proximité situé et tangible. Et sans aucun doute, nous croyons aux bienfaits d'une vie qui résiste au dématérialisé à outrance. Nous espérons une vie basée sur des rencontres entre de vraies personnes qui habitent un certain village (Cortaillod) à un certain moment (aujourd'hui) encore possibles. May Du, pour le groupe de signataires à cette lettre. »

Lettre de M. Alexis Champagnon du 7 avril 2025 : « Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Madame, Monsieur, Bonjour, nous sommes habitants de Cortaillod depuis juillet 2019 et nous tenions à exprimer via cette lettre une profonde déception du système de gestion d'accueil parascolaire sur notre commune. Nos partages d'expérience avec d'autres familles, nous le pensons, reflètent du même sentiment d'absence de prise de conscience sur ce sujet du parascolaire dans la Commune.

Plusieurs années de suite, et pour cette année encore, nous devons inscrire nos enfants dans une école privée sur Neuchâtel pour pallier l'absence de solution de garde adéquate mise en place dans la Commune. Pour notre exemple personnel, nous sommes deux parents travaillant à 100% et nous n'avons "obtenu" que deux jours sur les cinq demandés, au parascolaire du Carcoie Farceur, le seul disponible pour notre fille rentrant en 3H.

Que sommes-nous censés faire ? Démissionner ou demander un temps partiel ? Pas toujours possible sans risquer un emploi. Les autres solutions de garde ne sont pas toujours adaptées et disponibles et encore ce n'est même pas une question d'argent.

Quelle mauvaise nouvelle pour la scolarité de notre fille qui ne peut pas fréquenter l'école de son village. La société évolue, les parents travaillent et souvent à 100% avec le coût de la vie qui augmente. Les places ne suffisent pas et l'accueil est insuffisant. Et pourtant dans notre Commune, il y a toujours plus de constructions pour attirer des futures familles (nouveaux immeubles aux tennis de Nexans, projet immobilier à Chanéaz, construction en cours dans la montée au village), comment vont faire ces nouvelles familles ?

Faut-il de nouveau alerter la presse pour que les choses bougent ? Quelle mauvaise publicité pour notre commune ! Des mesures d'urgences doivent être prises, nous demandons donc au Conseil communal quelles sont les actions qui sont prévues, tant pour les familles actuelles que celles qui viendront s'installer.

Ne pouvant malheureusement pas être présent le 9 avril, nous vous saurions gré de pouvoir faire une réponse par écrit dans la mesure du possible.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames Messieurs, nos salutations les meilleures. Alexis Champagnon »

3. Procès-verbal de la séance du :

a) 22 octobre 2024 ;

L'adoption du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024 est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

b) 12 décembre 2024 ;

L'adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

4. Réponses du Conseil communal

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nous souhaitons répondre à l'interpellation de M. Bondi lors du Conseil général du 12 décembre 2024. Je vais parler de la partie concernant le radar pédagogique puis je donnerai la parole à mon collègue Olivier Félix pour la suite.

Jusqu'à récemment le radar était effectivement uniquement pédagogique. Les données du radar ne pouvaient pas être relevées. Lorsque cela était nécessaire, nous demandions à la Commune de Boudry de nous louer la borne qui enregistre les vitesses et en fonction des résultats, cela justifiait de demander la pose d'un radar à la Police neuchâteloise.

Depuis, nous avons fait l'achat d'un programme qui extrait les données de notre radar. Si son but premier est toujours pédagogique, l'examen de l'extraction permettra de prendre des mesures. Il est régulièrement posé dans les mêmes rues, parce qu'il nécessite un système d'installation sur les poteaux, difficilement déplaçable, mais il est tout à fait possible à l'avenir de faire l'achat de nouveaux supports, afin d'analyser d'autres rues.

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, M. Bondi est intervenu au cours du dernier Conseil général concernant la signalisation dans le rétrécissement de la rue de la Goutte-d'Or. J'ai consulté l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui, pleine de sagesse, précise que lorsqu'une route étroite ne permet pas de croiser, les véhicules automobiles lourds ont la priorité sur les véhicules automobiles légers et les autocars sur les camions. L'ordonnance précise également qu'en cas de rencontre de véhicules de même catégorie, celui qui se trouve le plus proche d'une place d'évitement devra reculer. Dans le cas présent, le rétrécissement est signalé par un panneau adéquat. La mise en place d'un sens prioritaire n'est pas souhaitée dans la mesure où le bus venant en sens inverse perdrait la priorité sur les voitures légères ce qui à coup sûr ne faciliterait ni la fluidité du trafic ni le respect des horaires. Les règles de circulation sont claires et avec un peu de civisme et de prudence tout le monde finit par y trouver son compte.

M. Bondi a également soulevé la question du trottoir cyclable sur la route de Sachet. Comme son nom l'indique ce trottoir peut être utilisé par les vélos dans le sens de la montée. La signalisation est claire puisqu'elle indique un chemin piétonnier avec un panneau complémentaire indiquant que les vélos sont autorisés. En raison du manque de place, il n'a pas été possible d'aménager un chemin piétonnier et une piste cyclable séparée. La largeur de ce trottoir a été dictée par la largeur de la route cantonale qui est de 6 m, afin de permettre aux bus de se croiser. Dans ce cas, c'est l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière qui précise que lorsqu'un chemin est dépourvu d'un marquage de séparation, les cyclistes doivent faire preuve d'égards particuliers pour les piétons et adapter leur vitesse à la situation. Lorsque la sécurité l'exige, ils doivent avertir les piétons, voire s'arrêter. Je vous remercie. »

5. Nominations :

a) d'un membre supplémentaire au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN), suite à la modification du règlement général de celui-ci

M. Michael Mettille (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de M. Jean-Philippe Favre (PS).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Jean-Philippe Favre est élu tacitement.

b) d'un membre suppléant au Conseil intercommunal Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN), suite à la modification du règlement général de celui-ci

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s), au nom du parti Les Vert-e-s, propose la candidature de M. Eraclide Bondi (Vert-e-s).

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Eraclide Bondi est élu tacitement.

6. Demande de crédit de 92'100 fr. destiné à financer la reconstitution de trois parcelles de vignes

Au nom de la Commission financière, M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre rencontre du 20 mars 2025, la Commission financière a pris connaissance et discuté de ce crédit. Il est apparu, par la présentation du conseiller communal Haenseler, qu'il manque beaucoup de pieds de vigne, en particulier dans la vigne des Rondinières HLM. Les cépages dit "résistants" ne sont pas totalement infaillibles non plus, surtout en cas de météo très défavorable, des traitements sont également nécessaires. C'est la Commission viticole technique qui devrait décider in fine des cépages à planter. Il est relevé que les comptes qui concernent les vignes du village sont positifs pour la Commune et que la somme investie est amortie sur environ 30 ans.

Ensuite, il a été suivi d'un petit débat dont je peux citer quelques points : le prix ne change pas en fonction du cépage, donc le montant du crédit ne va pas varier en fonction du cépage qui sera choisi ; la cave qui vinifie le vin de la Commune n'acceptait pas de cépages résistants jusqu'à peu, cela a changé, actuellement ce n'est encore que le début de la commercialisation. 100'000 fr. pour les vignes, cela peut paraître cher, cependant il est rappelé que les comptes sont bénéficiaires et c'est important pour une belle commune comme Cortaillod d'avoir son vin à son nom. Le symbole est donc à garder.

Est-ce que ça serait l'occasion de passer en bio comme 60 %, semble-t-il, du vignoble neuchâtelois ? Actuellement, financièrement, le passage en bio n'est pas intéressant mais ce mode de culture est possible par la suite sans problème. Donc, cela ne dépend pas du cépage qui serait mis à la place. Au final, le crédit est accepté à l'unanimité. Merci. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Sansonnens (PS) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe socialiste s'est penché avec attention, mais en restant prudent et assuré, sur les quatre demandes de crédit proposées ce soir à votre éventuelle approbation.

Je vais vous faire les quatre demandes en une fois : Demande de crédit de 92'100 fr. pour financer la reconstitution des parcelles, demande de crédit de 65'000 fr. destiné à financer les travaux de renforcement du réseau électrique du secteur Brandons et Jordils sud, demande de crédit de 37'000 fr. destiné à financer des travaux de création de places de stationnement pour vélos et enfin demande de crédit de 54'200 fr. destiné à financer des travaux de sécurité sur certains bâtiments communaux.

Le groupe PS approuve ces différents crédits et vous demande d'en faire autant ; néanmoins, le « crédit places de parc vélos » nous a remis en mémoire la motion qui demande l'étude de l'aménagement du Petit-Cortailod. Nous demandons dès lors au Conseil communal de se remettre en selle et de changer de braquet. Je vous remercie. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Les Verts et les Verts libéraux ont pris connaissance de ce rapport et de son annexe avec grand intérêt et nous remercions chaleureusement son auteur. Nous avons relevé dans ces documents une réelle intention de progresser vers une viticulture plus durable et biologique, ce que nous saluons comme il se doit.

Nous comprenons l'attachement aux cépages traditionnels, cependant depuis 2024, le GIEC ne parle plus de réchauffement, ni de dérèglement climatique, mais nous informe que nous sommes au point de basculement dans la phase d'emballlement climatique ce qui aura pour effet des sécheresses, des inondations, des tempêtes inconnues jusqu'alors. Nous souhaiterions que vous en teniez vraiment compte pour le choix final du cépage. Les chiffres indiqués dans l'annexe concernant le nombre de traitements effectifs supérieurs en bio se base sur des cépages identiques que ce qu'il y a actuellement. Au même titre que nos forêts doivent accueillir de nouvelles essences et abriter de vieux arbres pour survivre, nous souhaitons que cela soit considéré dans le choix.

Pour nous, le passage au bio est plus que souhaitable sachant que 60% du territoire viticole de Neuchâtel l'est déjà. A ce niveau, Cortailod est à la traîne. A notre connaissance, tous les domaines qui ont passé au bio ne sont pas revenus en arrière.

Nous regrettons qu'il n'y ait pour l'heure pas de certitude quant à la suite. Nous espérons que les intentions de progrès puissent se réaliser d'autant plus que certaines parcelles sont très proches d'habitations. Merci pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 92'100 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la reconstitution des trois parchets de vignes dénommés « Chenaux – Petit Cortailod », « Les Rondinières » et « Les Rondinières HLM ».

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°70000.03 du chapitre 963013 « Vignoble communal ».

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par voix 35 sans opposition.

7. Demande de crédit de 65'000 fr. destiné à financer des travaux de renforcement du réseau électrique du secteur Brandons et Jordils Sud

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le projet a été présenté à la Commission des infrastructures et de l'énergie le 19 mars 2025. Ce projet n'a pas soulevé de débat et la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Au nom de la Commission financière, M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le projet a été présenté par M. Christian Haenseler lors de la même séance du 20 mars 2025. Actuellement, il manque déjà de la puissance pour connecter les panneaux solaires, les pompes à chaleur et les bornes de recharge dans ce quartier. Ce problème devrait venir encore plus important avec certaines constructions prévues dans la même partie du village. De plus, le GroupeE va également changer un transformateur dans le quartier et le fait que les passages des tubes se fassent en dehors des routes contribuent à diminuer les coûts de génie civil a fini de convaincre la Commission financière qui a accepté cette demande de crédit à l'unanimité. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Robyr (PLR) : « Au nom du PLR, le rapport est accepté à l'unanimité. Cependant, notre groupe a une question au conseiller communal en charge de la demande de crédit. Il est cité qu'une fouille commune Groupe E et Eli10 est réalisée. Le groupe PLR a pris note que le coût total des travaux et du crédit sera diminué de la contribution du GroupeE. Notre question est la suivante : comment la contribution du GroupeE est-elle établie et confirmez-vous que le GroupeE participe financièrement aux travaux qui seront réalisés pour leur propre infrastructure ? »

M. Christian Haenseler (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de l'appel d'offres pour le génie civil, il y aura une répartition Eli10 et une clé de répartition GroupeE. Chacun paiera son dû. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 65'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de renforcement du réseau électrique entre les armoires de distribution basse tension Brandons et Jordils Sud.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n° 50340.35 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix sans opposition.

8. Demande de crédit budgétaire de 37'000 fr. destiné à financer des travaux de création de places de stationnement pour vélos

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de plus en plus, la petite reine s'électrifie et voit sa valeur augmenter, tout comme la convoitise qu'elle peut attiser chez certains. Dans ce contexte, le Conseil communal a constaté que de nombreux adeptes de la baignade préféreraient emporter leur vélo jusque sur la pelouse de la plage faute de pouvoir le cadenasser de manière sécurisée en un endroit plus adéquat. L'élan a été donné à la pratique du deux roues par l'installation d'équipements solides et résistants à Cort'Agora et à l'Administration communale. Le Conseil communal souhaite faire de même dans la zone de la plage ainsi qu'aux abords du terrain de la Rive.

Les 32 supports proposés répondront sans doute aux besoins d'un public, adepte du sport, mais qui préfère tout de même déposer son engin le plus près possible du lieu où il compte transpirer. La Commission a pu prendre acte du fait que le montant de la pose de ces équipements était justifié par le fait que des socles de béton allaient devoir être coulés, le scellage chimique ne pouvant être utilisé dans ces secteurs. Elle a également été satisfaite d'entendre que les zones actuellement gazonnées le resteraient et que le plan présenté ce soir pour la zone du futur terrain de beach volley était valide, la mise à l'enquête de cette nouvelle installation sportive étant imminente, sinon déjà entamée. Pour terminer, elle se réjouit d'envisager que ces travaux puissent être effectués ce printemps encore, avant les fortes affluences de l'été.

La Commission des travaux publics et de l'environnement ne mettra donc pas les bâtons dans les roues du Conseil communal. Elle a accepté à l'unanimité la demande de crédit proposée. »

Au nom de la Commission financière, M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « La Commission financière s'est réunie toujours le même jour. Le projet a été présenté par le conseiller communal Olivier Rochat constatant que la plage est actuellement dépourvue de places pour les vélos. La population, semble-t-il, le fait remarquer à certaines occasions. Quand je dis la plage, c'est bien de la plage dont il s'agit puisque pas mal d'usagers de la plage, semblerait-il, prennent leur vélo jusque sur la plage puisqu'ils ne peuvent pas les déposer à proximité.

Il est en effet très difficile de voler un vélo qui est attaché à un support tel que ceux qui nous sont proposés dans ce rapport. Un vélo simplement cadenasser sur lui-même est relativement facile à subtiliser. En absence de supports, certaines personnes prennent leur vélo sur la plage allant même jusqu'à le cadenasser à la porte du Pilotis. Les supports près du beach-volley ont retenu toute l'attention de la Commission financière dans le sens que nous nous sommes posé la question de savoir si l'emplacement était adéquat. En effet, l'emplacement prévu est finalement au cœur d'une place libre qui est souvent utilisée pour des manifestations. Il nous a été dit que d'une part le terrain utilisé pour ces supports à vélos ne serait pas artificialisé, que d'autre part il est possible de retirer les supports en cas de manifestation et qu'il ne devrait pas sortir de ballons du beach-volley et qui pourraient à ce moment-là tomber sur les vélos parqués. Mais néanmoins, le Conseil communal sera attentif à ce que le parking à vélos ne perturbe pas les déplacements aux alentours du terrain.

Le parking sur le chemin qui mène au débarcadère a aussi suscité quelques discussions. Il est clair que ce parking sera positionné là où le chemin est encore large, permettant aux piétons de se déplacer et également quand même à la grue de travailler correctement. Il nous a été confirmé aussi que le personnel communal n'a pas la possibilité de fixer lui-même les supports et que donc ce travail sera confié à une entreprise si possible de la place. Au final, le crédit a été accepté à l'unanimité par la Commission financière. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'hésite à voter oui. J'ai bien entendu M. Amez-Droz. En fait, on va augmenter la sécurité, c'est parfait, mais castrer l'imagination ! Qui accrochera encore son vélo à la porte du Pilotis ? Personne. Et c'était un petit moment de créativité. Donc faut-il castrer la créativité ou augmenter la sécurité ? J'hésite. »

M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical soutient l'installation d'une place pour vélos. Toutefois, si les emplacements étaient inscrits dans l'arrêté, le résultat aurait probablement été bien différent. En effet, sur ce point-là, c'est l'incompréhension.

Au dernier Conseil général, nous avons voté sur le terrain de beach-volley. Alors que tous les groupes politiques étaient favorables au projet, seuls 22 membres ont voté pour. Non pour des raisons financières mais parce que l'emplacement était jugé inadéquat, inadapté aux manifestations et/ou défigurant la place. Voilà qu'on revient et qu'on nous remet des choses sur cette place.

Les mauvaises langues diront qu'on voudrait supprimer toute verdure ou interdire tout simplement toute manifestation. Alors oui je sais, les supports se retirent rapidement pour vite remettre une tente. Mais où est-ce qu'on mettra nos vélos ? Entre les schublings et les steaks-vignerons ? Et qu'en est-il de la grande cohabitation aussi avec le terrain de beach-volley ? Qu'en est-il des distances de sécurité avec la grue ? Les distances seront-elles respectées ? A notre avis, il existe de bien meilleurs emplacements. Nous pensons entre autres et surtout à l'allée qui mène à la capitainerie qui est déjà à l'ombre et grandement utilisée par les cyclistes. En résumé, le PLR approuvera le crédit mais demande une vision à long terme, une réflexion globale sur l'aménagement de cette place. Nous comptons sur le Conseil communal pour, au minimum, repenser les emplacements en question. »

M. Etienne Matile (PLR) : « Mesdames et Messieurs, la Commission des travaux publics et de l'environnement avait déposé le 1^{er} juin 2023, donc je répète, le 1^{er} juin 2023, une motion qui demandait l'étude de l'aménagement de la place Marcel de Coulon, que l'on appelle ici la place du Petit Cortaillod. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de nouvelles et je serais assez pour qu'on intègre les places de vélos dans cette étude qui devrait se faire malgré cette demande. Je vous remercie. »

Sonia Plata Salazar (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères, les conseillers généraux, les Verts et les Verts libéraux remercient le Conseil communal d'avoir pris ce sujet en main et de nous proposer cet arrêté. C'est avec grand plaisir que nous constatons que le développement de l'accessibilité à la mobilité douce s'étoffe et se met en place dans notre Commune. L'utilisation de la petite reine est grandissante et l'arrivée de l'électricité accélère cela. L'utilisation de tout véhicule induit incontestablement l'aspect de son parage. Aujourd'hui, un réel manque existe dans les abords du port et de la plage, ce qui entraîne des inconvénients pour les cyclistes mais également pour tous les usagers de cette zone. Les Verts et les Verts libéraux sont donc très heureux de cette proposition du Conseil communal et soutiennent vivement cet arrêté. Merci beaucoup pour votre écoute. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Un crédit de 37'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de création de places de stationnement pour vélos.
- Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50300.12 du chapitre 61550 « Places de stationnement » et amortie au taux de 10 %.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 34 voix sans opposition.

9. Demande de crédit de 54'200 fr. destiné à financer des travaux de sécurité sur certains bâtiments communaux

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel RoCHAT (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le projet a été présenté à la Commission des infrastructures et de l'énergie le 19 mars 2025 par Mme Anneline Straubhaar. Les bâtiments qui vont prochainement nécessiter des travaux ne font pas l'objet d'une demande (le collège des Corneilles, le hangar des pompiers), tout comme le local des travaux publics qui n'a pas la structure nécessaire au niveau du toit ainsi que le temple qui n'a pas d'accès au toit depuis l'intérieur et nécessitera toujours l'intervention d'une nacelle.

Il est regretté que la proposition de fixation de points d'ancrage sur Cort'Agora n'ait pas été faite directement lors de la pose des panneaux photovoltaïques, ce qui aurait probablement eu un coût inférieur à celui qui est demandé actuellement.

Demande est faite au Conseil communal d'évaluer également la possibilité d'obtenir des subventions pour ces travaux de sécurisation. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité des membres présents. »

Au nom de la Commission financière, M. Philippe AMEZ-DROZ (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission financière s'est réunie le jour d'après la commission précédente, en présence aussi de Mme la conseillère communale Mme Anneline Straubhaar et j'apporterai juste des compléments qui ont été discutés lors de la séance de la Commission financière. Il a été relevé qu'en cas de non-présence de ces travaux de sécurisation, il est obligatoire d'utiliser une nacelle, ce qui coûte entre 500 fr. et 1'000 fr. par intervention. Il a été aussi mentionné qu'une fois la sécurité installée par la Commune, la responsabilité en cas d'accident incombe seulement à l'entreprise qui intervient. Cette dernière doit s'assurer que son personnel est formé et qu'il utilise les ancrages à disposition. Suite à cela, le crédit a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission financière. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

- Article premier : Un crédit d'investissement de 26'400 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de sécurité sur la toiture de la salle Cort'Agora et du Collège du Coq-d'Or.
- Article 2 : La dépense mentionnée à l'art. 1 sera comptabilisée aux comptes des investissements :
a) n°50400.50 du chapitre 21700, pour le Collège du Coq-d'Or, soit 11'000 fr.,
b) n°50400.51 du chapitre 34203, pour Cort'Agora, soit 15'400 fr.,
et amortie au taux de 2%.
- Article 3 : Un crédit budgétaire de 27'800 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de sécurité sur la toiture de plusieurs bâtiments.

- Article 4 : La dépense mentionnée à l'art. 3 sera comptabilisée aux comptes d'exploitation :
a) n°34304.00 du chapitre 963001, pour le bâtiment Coteaux 2, soit 7'000 fr. ;
b) n°34304.00 du chapitre 963006, pour le bâtiment Petit-Cortailod 18-19, soit 5'700 fr. ;
c) n°34304.00 du chapitre 963007, pour le bâtiment Sachet 10, soit 4'700 fr. ;
d) n°31440.00 du chapitre 2900, pour l'Administration communale, soit 4'900 fr. ;
e) n°31440.00 du chapitre 35000, pour le Temple, soit 5'500 fr. ;
- Article 5 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 6 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 37 voix contre 1.

10. Demande d'augmentation du subventionnement des abonnements « Onde Verte »

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme vous en avez pris connaissance, le Conseil communal souhaite encourager l'utilisation des transports publics. Pour ce faire, il propose ce soir d'élargir la part de la population de la Commune susceptible de bénéficier d'une subvention à l'achat d'abonnements.

Pour commencer, la Commission s'est un peu étonnée d'être sollicitée à se prononcer à ce sujet. Par « TP », n'aurait-on pas entendu par erreur « transports publics » en lieu et place de « travaux publics » ? Finalement, elle s'est rangée au lien existant entre le sujet du moment et l'environnement.

À ce stade du rapport de la Commission, il faut retenir que l'arrêté sur lequel elle s'est prononcée comprenait un volet relatif aux abonnements demi-tarif CFF que le Conseil communal a abandonné entretemps. Il s'agissait, pour rappel, de subventionner ces abonnements à 50 % pour la catégorie des 16 à 25 ans et à 25 % pour la catégorie adulte.

Notons encore que la comparaison avec les communes voisines n'est pas à l'avantage de Cortailod, même si des changements sont intervenus ces dernières années.

Les objectifs principaux du Conseil communal consistent à encourager les jeunes à reporter l'achat d'une voiture et à augmenter les utilisatrices et les utilisateurs parmi les adultes. La Commune participe ainsi à justifier l'existence des lignes dont on sait qu'elles sont régulièrement évaluées à l'aune de potentielles économies pour les compagnies qui les exploitent.

Cette extension de prestations a un coût, même si son ampleur reste difficile à évaluer. On peut toutefois s'attendre à une augmentation de charges pour la Commune d'environ 60'000 fr., ce montant incluant les abonnements demi-tarif CFF retirés du projet. La Commission est satisfaite qu'une valeur soit octroyée à cette prestation en ne remboursant pas l'intégralité de la dépense.

Parmi les arguments présentés, la Commission a notamment retenu qu'avec la mise en œuvre de cette mesure, le travail de l'Administration communale serait allégé. En effet, alors qu'elle doit pour le moment effectuer de nombreuses vérifications et procéder au remboursement, elle se verrait dispensée de ces tâches, les bénéficiaires passant directement par le Guichet Unique ou le guichet TransN.

La Commission propose de veiller à l'efficacité de la mesure en se renseignant auprès d'Onde Verte sur l'évolution des achats d'abonnements par la population de la Commune.

En conclusion, la Commission a décidé de monter dans le bus en acceptant à l'unanimité le rapport qui lui a été soumis. »

Au nom de la Commission financière M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le projet a été présenté par le conseiller communal Olivier Rochat dans la séance du 20 mars 2025. La Commission financière a, comme certaines fois, un peu dévié de son objectif financier pour traiter d'autres points que je ne vais pas forcément relever maintenant. Elle s'est par contre prononcée sur différents points d'ordre purement financier. Le premier, c'est qu'il y a très peu de visibilité sur les coûts pour la Commune.

Il faut dire que, comme l'a précisé mon prédécesseur, le rapport qui nous a été présenté contenait aussi un volet permettant de subventionner un abonnement demi-tarif. Néanmoins, sans le demi-tarif, cela semble déjà manger près de 20 % du « bénéfice » communal. Ceci ne réjouit pas forcément la Commission financière. D'autre part, il a été relevé que le fait de ne pas financer à 100 % aucun abonnement était intéressant, car il donnait finalement la responsabilité au bénéficiaire de participer à l'achat.

Nous nous sommes aussi posé la question de savoir s'il était nécessaire, comme c'est fait à Milvignes, de tenir compte du revenu pour accorder des subventions. Finalement le crédit a été refusé par 3 non, 2 oui et 2 abstentions. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais ici vous proposer un amendement à l'arrêté dont il est question. Article premier, ajout de la lettre c) Abonnement demi-tarif. Je ne vais pas me contenter de vous faire cette proposition. Avec votre aimable permission, j'aimerais un petit peu l'argumenter.

Il est des causes qui à première vue paraissent modestes : un train, un abonnement, une réduction, presque banal. Mais si on y regarde de plus près, avec la rigueur du cœur et l'acuité de la raison, on découvre qu'elles touchent à l'essentiel, à ce qui fait encore de nous une communauté solidaire. Aujourd'hui, je ne viens pas défendre un privilège. Je ne viens pas plaider pour un luxe. Je viens plaider pour une nécessité. Pour une mesure simple, juste, concrète : une subvention communale modulable pour l'abonnement demi-tarif CFF. Pourquoi ? Mais parce que voyager, ce n'est pas seulement un loisir. C'est exister dans l'espace. Et la liberté de mouvement, ce n'est pas un détail : c'est l'essentiel de la liberté, c'est la première des libertés, celle sans laquelle toutes les autres deviennent abstraites et inaccessibles, la liberté d'aller vers la culture, la liberté d'aller vers le sport.

Quand le train devient trop cher, il devient un luxe. Et quand la mobilité devient un luxe alors la solidarité se rétrécit. Je sais ce que vous allez me dire – je les entends déjà, les gardiens de la rigueur budgétaire : « la Commune n'a pas vocation à financer tous les trajets de chacun. Cette mesure va coûter très cher ». Je viens de l'entendre. Je leur réponds calmement mais fermement : non, la Commune n'a pas l'obligation de subventionner les transports respectueux de l'environnement, elle en a l'honneur. Il n'y a pas de dépense plus juste que celle qui permet à un habitant de rejoindre son travail, sa formation, ses amis, son médecin, sa culture et il ne s'arrête pas à Neuchâtel. Il ne s'arrête pas à l'Onde Verte, il ne s'arrête même pas à la Suisse. Je ne vous demande pas une subvention pour un abonnement international. Soyons honnêtes, quoi de plus suisse pour prendre le train.

La mesure n'est pas rigide, elle est même modulable. Elle s'ajuste aux revenus, elle épouse les situations. Ce n'est pas une dépense aveugle, au contraire c'est un regard intelligent et bienveillant. Alors oui, il y a les chiffres, il y a le budget. Mais à ceux qui opposent la loi des comptes, j'aimerais opposer la loi du cœur. A ceux qui évoquent l'impossibilité, quelle impossibilité ? Il y a la volonté qui s'oppose à l'impossibilité. A ceux qui se réclament de la tradition, on ne l'a jamais fait. La tradition suisse, ce n'est pas l'immobilité, c'est l'organisation de la solidarité.

Mesdames, Messieurs, ajoutez ce geste à votre action ! Donnez à nos citoyens la possibilité de se mouvoir davantage, dans des conditions respectueuses de l'environnement et, à ce moment-là, vous leur offrirez beaucoup plus qu'un rabais, vous leur offrirez un supplément de dignité et de liberté. Je vous remercie et vous demande d'accepter l'amendement. »

M. Michael Mettelle (PS) : « Monsieur le président, le parti socialiste souhaite déposer un deuxième amendement à l'article 2, respectivement à l'article 4 :

Article 2 : La subvention communale est équivalente à : a) inchangé, b) inchangé, c) inchangé, d) 100 % de la valeur de l'abonnement pour les élèves en scolarité obligatoire mais fréquentant un établissement en dehors du village. Ladite subvention complètera les diverses aides éventuellement octroyées par d'autres autorités.

L'article 4, qui nous a été amené par l'administrateur communal pour une forme de cohérence ; article 4 : la subvention communale est cumulable à d'autres subventions ou réductions de prix, modifié ainsi : excepté pour la subvention décrite à l'article 2, lettre d).

Je me tiens à disposition pour argumenter ces deux amendements, mais je crois savoir que le groupe PLR à un sous-amendement. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord sur le crédit demandé, sans les amendements. 60'000 fr. ce n'est rien ! Vous allez dire que c'est bien un PLR qui parle. Moi, Philippe Amez-Droz, je n'ai pas les moyens de parler comme cela et certainement pas une majorité des personnes dans cette salle. Cependant, je pense que beaucoup se sont dit cela en étudiant ce rapport et en pensant aux nombreux crédits que nous votons conseil général après conseil général pour « enterrer des tuyaux ». Oui, en effet 60'000 fr. ce n'est pas beaucoup sur le budget de la Commune, mais 60'000 fr. c'est ce que coûte annuellement l'amortissement d'un crédit de 1.5 million amorti en 25 ans, ce qui est une durée courte pour pas mal de crédits ayant trait à l'infrastructure. Quand on vote un crédit de 1.5 million, on va année après année comptabiliser dans nos comptes une dépense de 60'000 fr. Donc, oui 60'000 fr., c'est une somme importante. D'ailleurs si on ajoute la motion que nous allons discuter dans quelques minutes concernant la revalorisation de la rémunération des conseillers communaux, motion que nous soutenons pleinement, je me dis que cela pourrait faire longtemps que nous n'avons pas voté d'engagements si grands pour notre belle commune. Et ceci malgré le fait qu'il n'y a pas des millions dans l'ordre du jour.

60'000 fr. c'est aussi une part non négligeable, grosso modo 20 %, du résultat budgétaire pour notre Commune. Ce qui veut dire qu'en additionnant les dépenses « insignifiantes » ainsi on arrivera à ce que les recettes n'équilibrent plus les dépenses et, que vu l'habitude prise de dépenser plus, la solution proposée sera certainement d'augmenter les recettes, donc, en clair, le coefficient fiscal, les impôts. Je pense que les personnes qui soutiennent pleinement ce type d'action n'aimeraient pas que cette situation arrive quand ils sont majoritaires. Pour rappel, une modification de l'impôt touche tous les contribuables.

Le but final de cette nouvelle subvention n'est non plus pas très clair pour nous : est-ce une mesure écologique, une mesure marketing pour Cortaillod, une mesure sociale ? Si c'est une mesure écologique, nous pensons qu'il est important d'estimer la véritable diminution de l'empreinte CO₂ de notre village et de sa population qu'apporte ce type de subvention. Nous doutons fort que la diminution du prix de l'abonnement Onde Verte fasse abandonner la voiture à beaucoup de nos concitoyens et donc que les 60'000 fr. annuels seraient peut-être mieux utilisés dans des projets de rénovation énergétique ou de production renouvelable. Ce qui induira un réel changement des habitudes de transport, c'est plutôt la présence d'une offre de transports publics attrayante, rapide, durable et directe telle qu'une certaine motion le demande depuis l'année passée.

La même réflexion peut se faire sur l'attrait marketing. Nous doutons fortement que les subventions proposées fassent de Cortaillod the only place to be, traduction : la seule place où il faut être. On est déjà the place to be donc la place où il faut être. D'ailleurs, l'augmentation possible des impôts, à terme, pourraient plutôt avoir l'effet contraire.

Finalement, les membres du PLR, pour certains en tout cas, apprécient le jardinage. Seulement, quand ils font du jardinage, ils ne font pas de politique donc ils n'aiment pas la politique de l'arrosoir. Les transports ont un coût (tant financier qu'écologique) même s'il est en commun et dès lors il n'est pas très apprécié de diminuer de manière indifférenciée le coût des transports comme si cela était le devoir de l'Etat de payer pour chacun des transports alors que les besoins personnels sont peut-être ailleurs.

Au final, et pour l'ensemble des remarques faites, le groupe PLR rejettera donc dans sa majorité ce texte tout en rappelant qu'il est toujours enclin à mettre en place des projets qui soutiennent efficacement et durablement la transition énergétique, des projets qui promeuvent notre belle commune ou qui, avec des mesures ciblées, soutiennent ceux qui en ont besoin.

Concernant l'amendement qui propose de subventionner le demi-tarif, il faut savoir que plus de 33 % de la population, soit proche d'un adulte sur deux, puisque c'est la population globale, possède un abonnement demi-tarif en Suisse. Pour la Commune de Cortaillod, on peut imaginer qu'il y a plus 1500 abonnements demi-tarif. Avec un subventionnement à 50 fr., on est à 75'000 fr. annuellement qui s'ajoutent donc aux 60'000 fr. estimés pour la subvention de base.

Les transports ont un coût et ce n'est de nouveau pas une subvention de quelques dizaines de francs qui va inciter les gens à venir à Cortaillod ou à ne pas prendre une voiture pour aller au travail. C'est à nouveau l'offre en terme d'horaire, de temps de parcours et de cadence qui va inciter les gens à prendre les transports publics.

Si on subventionne le demi-tarif, ne devrait-on pas aussi subventionner ceux qui ont un vélo électrique, qui se déplacent majoritairement à pied ou en trottinette. Le subventionnement de l'abonnement demi-tarif est dès lors une mesure très faiblement incitative et donc le gain sur l'empreinte CO₂ n'est que difficilement mesurable et justifiable. Pour ces raisons, les membres du PLR seront peu à soutenir ce texte.

Et finalement, le PLR présente un sous-amendement. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette salle, le système politique Suisse n'est pas parfait, mais il est un des meilleurs au monde. Excusez-moi mais en ces temps troublés en termes politiques, je trouve que cela prend un sens assez particulier. Je crois que l'on peut en dire autant de notre système scolaire et de formation. Le système ne laisse personne sur le "carreau" (si j'ose à nouveau cette expression tirée du jardinage). Si des enfants ou des jeunes se retrouvent néanmoins dans cette situation, nous pensons qu'il est plus important de trouver la cause racine et de la corriger au sein de l'école publique que de passer dans un système privé, réservé à une minorité. Si l'école publique, payée par le contribuable, ne convient pas à certains parents, ils sont entièrement libres de mettre leurs enfants dans une institution privée. Nous pensons cependant qu'il n'est pas du devoir des contribuables de payer encore le transport de ces enfants sur leur lieu de scolarité dans une institution privée, ceci pour respecter notre ADN : libres et responsables.

Nous proposons donc le sous-amendement suivant qui consiste à ajouter le terme "public" à la suite du terme "établissement" dans le paragraphe ajouté par la motion précédemment présentée. L'article 2 alinéa d) nouveau, devient : 100% de la valeur de l'abonnement pour les élèves en scolarité obligatoire mais fréquentant un établissement public en dehors du village. Ladite subvention complètera les diverses aides éventuelles octroyées par d'autres autorités.

Nous vous remercions de soutenir ce sous-amendement qui contribue aussi à reconnaître l'excellence de notre système scolaire et de ceux qui, semaine après semaine, le font vivre. Merci. »

M. Vincent Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts et des Verts libéraux n'a pas d'amendement ou de sous-amendement à amener. Au nom des Verts et des Verts libéraux, nous souhaitons saluer et remercier le travail effectué par le Conseil communal pour nous proposer ce projet de subvention des transports publics. Nous nous rendons compte qu'aller bon train pour élaborer cette proposition est tout sauf facile. Proposer nettement mieux à une nettement plus large part de la population carcoie, et ce, en tenant également compte des finances de la Commune nous apparaît comme tenir la route du point de vue de l'importance de l'augmentation des prestations ainsi que des bénéficiaires. En effet, il est maintenant tenu compte de toutes les catégories d'âge en partant des enfants aux jeunes de moins de 25 ans pour arriver aux seniors en passant par les adultes dès 25 ans et sans oublier les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS, AI.

Permettre à l'ensemble de la population de bénéficier d'un subventionnement pour l'abonnement Onde Verte, comme décrit dans le rapport du Conseil communal au Conseil général, incitera, nous l'espérons, plus de monde à utiliser les transports publics et par-là peut-être aussi d'améliorer la desserte de notre Commune, comme il en a déjà été souvent parlé.

Il est également clair pour nous que ce projet sera réévalué, qu'il reste évolutif et qu'il pourra s'adapter en fonction des besoins constatés de la population et de l'expérience réalisée. Au vu des réelles améliorations concernant le subventionnement des abonnements Onde Verte, nous avons décidé de ne pas rester à pied, mais au contraire de monter dans le train de la proposition qui nous est faite ce soir pour le mieux-être de la population de Cortaillod. Alors profitons de l'offre qui est faite aux habitantes et aux habitants de Cortaillod et comme on le dit de façon sympathique et amicale : A+ dans le bus. Je vous remercie de votre attention. »

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, « bien, mais peut mieux faire », cela pourrait être une annotation de M. Claude Darbellay sur l'une de mes épreuves lors de mon école de commerce. Mais il s'agit ici de ma position sur l'arrêté soumis par le Conseil communal.

« Bien, mais peut mieux faire », en effet la situation actuelle en matière de subvention communale pour les abonnements de transports publics est clairement perfectible. Dès lors, l'arrêté soumis améliore considérablement la situation, notamment pour les jeunes et les aînés ; il témoigne d'une volonté de progrès et nous remercions ici le Conseil communal pour cette évolution.

« Bien, mais peut mieux faire », car l'arrêté laisse subsister une inégalité de traitement flagrante, choquante entre enfants de notre village et par extension entre les familles. Une injustice que le Conseil communal reconnaît d'ailleurs lui-même dans son rapport. Je cite « Les élèves de Cortaillod qui vont au collège des Cerisiers à Gorgier bénéficient d'un abonnement « écoliers » 2 zones payé intégralement par le cercle scolaire ; ceux scolarisés à Cescole à Colombier reçoivent un abonnement « jeunes » 2 zones financé partiellement par le cercle scolaire, car une participation de 50 fr. par an est demandée aux représentants légaux. » Concrètement que l'on soit domicilié dans le haut ou dans le bas du village, les trajets scolaires seront gratuits ou payants. Ceci est simplement inacceptable. Le groupe socialiste voit ici une injustice et propose d'y remédier au travers d'un amendement. En résumé, nous proposons que le trajet pour se rendre à l'école secondaire, à savoir l'abonnement deux zones, soit gratuit pour tous les enfants, du haut du village et du bas du village, scolarisés dans le public ou dans le privé. Pas de privilège, aucune distinction, fini l'injustice. Uniquement le principe d'égalité de traitement devant la loi.

Opposer ainsi école publique et école privée en matière de subventionnement des transports est une approche réductrice, souvent idéologique qui masque les véritables enjeux d'équité, d'accessibilité et de service public. Voici plusieurs angles démontrant l'ineptie du sous-amendement proposé par le PLR. Le transport scolaire gratuit n'est pas une récompense, mais un service d'accès à l'éducation. Le but du subventionnement des transports scolaires est de garantir l'accès à l'école quel que soit l'établissement, public ou privé. Un élève doit pouvoir se rendre à l'école dans des conditions dignes et sûres. Refuser de subventionner les transports d'un élève, sous prétexte qu'il fréquente une école privée nous semble une injustice. Les écoles privées remplissent aussi une fonction d'intérêt public. Les écoles privées respectent le programme officiel et contribuent à désengorger le système public. Elles accueillent notamment des élèves de tous horizons, des élèves en difficultés ou avec des besoins particuliers. Leur existence profite au système dans son ensemble.

Le critère pertinent devrait être l'accessibilité, pas le statut de l'école. Un élève pour qui l'école privée est la seule option réaliste ou compatible avec ses besoins pédagogiques, via un handicap, option particulière comme par exemple le sport, ne devrait pas être discriminé dans le soutien au transport. Ce serait une rupture d'égalité injustifiable au regard du principe d'équité. L'argent public doit être utilisé pour garantir la scolarisation de tous. L'objectif des politiques publiques dans l'éducation est de garantir la scolarisation de chaque enfant, pas de juger ou hiérarchiser les choix éducatifs familiaux. Le subventionnement des transports ne finance pas les écoles mais l'accès à l'éducation. Confondre les deux revient à brouiller les rôles de l'Etat et à politiser un service logistique de base. Créer une opposition revient à diviser inutilement les citoyens du village. Les débats idéologiques entre école publique contre école privée ne devraient pas se répercuter sur les enfants. Il n'est d'ailleurs ici pas question de faire le procès de l'une contre l'autre. Tous les élèves partagent les mêmes droits fondamentaux à l'éducation et à l'égalité d'accès. Créer des différences de traitement sur les transports, c'est introduire une inégalité de fait dans le droit à l'école.

Accepter le sous-amendement déposé par le PLR ne signifie-t-il pas cultiver des différences de traitement au sein de notre village et ainsi bafouer l'article 8 de la Constitution fédérale traitant de l'égalité entre citoyens ? Je vous pose ici la question. En raison de ces arguments, ici énoncés, je vous recommande de rejeter le sous-amendement proposé par le PLR et de soutenir l'amendement déposé par le parti socialiste. Je vous remercie. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je retiens que le PS défend les écoles privées au détriment ou en parallèle en tout cas, avec les écoles publiques. L'intervention que nous venons d'entendre correspond quasiment à une motion, il manque juste le terme « débat » et on n'est pas dans un bon point de l'agenda, pour que la Commune finance également les élèves qui iraient dans des écoles privées, donc finance les écolages. Je remercie et j'espère qu'on n'aura pas à voter prochainement sur une telle motion, mais si on doit appliquer le principe d'équité que vous semblez vouloir appliquer pour les transports, je pense que suite à votre discours, il faudra poser une motion comme celle-ci, c'est-à-dire financer les écoles privées par l'argent du contribuable. Merci. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Monsieur le président, j'entends bien ce que dit mon collègue. C'est un procédé rhétorique intéressant, mais qui n'abuse personne. Nous n'avons jamais demandé le subventionnement de l'enseignement privé et nous n'avons même pas évoqué le subventionnement dans le privé. Nous avons demandé une subvention pour le transport des élèves et ça s'arrête là. Et quand le parti libéral, et c'est de bonne guerre, nous dresse le spectre de l'augmentation d'impôts, des finances déficitaires, ils sont peut-être moins affirmatifs ou ils retiennent un petit peu leurs arguments quand on parle d'infrastructures routières et quand on parle d'équipements. Roi, qui a fait roi ? Nous avons été, nous socialistes, roi. Qui nous a fait roi ? Les gens que nous défendons ce soir, c'est-à-dire les gens de conditions modestes, les gens qui sont parfois gênés de devoir payer, qui ont de la peine à payer alors évidemment les urnes nous ont donné raison.

Nous sommes la gauche majoritaire. Que la partie de la fraction verte de la gauche prenne le parti du parti libéral, ça nous étonne mais ça n'enlève rien à notre détermination. Nous avons été élus, nous les socialistes, pour ce que nous défendons ce soir. L'amalgame de M. Amez-Droz et la défection du parti vert ne changent rien à notre position. Je vous remercie. »

M. Michael Mettille (PS) : « Faisons le débat loin des émotions, dura lex sed lex : le droit est dur, mais c'est le droit. L'amendement proposé par le PS en vue de subventionner les transports publics pour les enfants fréquentant l'école secondaire est fondé juridiquement. Il respecte les trois principes devant guider l'activité de l'Etat, à savoir le principe de légalité, le principe de l'égalité et le principe d'opportunité. L'amendement proposé en vue de subventionner les transports publics est donc fondé juridiquement, équitable socialement et opportun politiquement. Il incarne une mesure simple, juste et efficace qui traduira dans les engagements en faveur de l'éducation pour toutes et tous et qui mettra fin à l'injustice citée auparavant. Et au besoin, pour rappel, nous venons de voter un crédit de 92'100 fr. pour remplacer des pieds de vigne. C'est très bien. Il en va de la renommée de la Commune, mais je pense que l'avenir de nos enfants mérite, lui aussi, un investissement. »

M. Alex Ferreira (PLR) : « Monsieur le président, chères et chers collègues, je prends la parole ce soir pour m'opposer à cette augmentation des subventions pour les abonnements de transports publics. Non pas par opposition aux transports publics en soi – nous reconnaissons toutes et tous leur importance – mais parce qu'il est de notre devoir de rester responsables et cohérents dans la gestion de l'argent des contribuables.

Premièrement, plusieurs dizaines de milliers francs de dépenses supplémentaires annuelles, sans certitude sur l'efficacité réelle de la mesure : on nous parle de projections, mais rien ne garantit un report massif de l'automobile vers les transports publics. Le coût est certain, les bénéfices hypothétiques !

Deuxièmement, cette politique n'est ni ciblée, ni efficiente. On propose ici des subventions non ciblées et indépendamment du revenu réel des bénéficiaires. Pourquoi subventionner un abonnement à moitié prix pour jeune homme aisé ou pour un senior bien nanti ? C'est une redistribution à l'aveugle, la politique de l'arrosoir. Une politique efficace devrait être socialement ciblée et non fondée sur l'âge.

Troisièmement, ce n'est pas le rôle de la Commune d'harmoniser ses subventions avec celles des autres communes par pur mimétisme. Ce n'est pas une course à qui subventionne le plus. Notre responsabilité, c'est d'offrir des services publics de qualité, pas de surenchérir dans les aides automatiques. Par ailleurs, je trouve assez cocasse de voir une commune vouloir corriger une iniquité qu'elle a elle-même créée en introduisant des subventions au départ.

Enfin, n'oublions pas que toute subvention, aussi bien intentionnée soit elle, émousse la responsabilité individuelle. Nous devons inciter chacun à faire des choix réfléchis, pas à attendre que la collectivité finance systématiquement les coûts de la mobilité.

Chères et chers collègues, faisons preuve de rigueur ! Refusons cette augmentation de subventions qui alourdit notre budget communal sans garantie de résultats ! Merci de votre attention. »

M. Lionel Rochat (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une majorité des intervenants a relevé l'amélioration de la situation qu'offre cette proposition du Conseil communal et plusieurs améliorations ont été proposées dont certaines s'opposent. Je suis personnellement favorable à faire une première étape, d'évaluer le résultat, des statistiques sont faites régulièrement dans les transports publics, et ensuite de pouvoir prendre des mesures, peut-être dans une année ou dans quatre à cinq ans pour adapter en fonction des résultats et des bénéfices qu'apportent cette mesure. »

M. Olivier Rochat (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous propose aujourd'hui ce nouvel arrêté. Je ne vais pas revenir sur les conditions précises qui sont apportées.

Pour rappel, la prise en charge des frais du transport pour les écoliers qui se rendent dans les cercles scolaires de Cescole et des Cerisiers existe déjà, avec peut-être de petits défauts. La réflexion initiale sur la modification des subventions ne visait pas cette catégorie d'utilisateurs.

Dans la version proposée aujourd'hui par le Conseil communal, la subvention pour l'abonnement demi-tarif, comme vous l'avez constaté, a été supprimée. Cette subvention était initialement proposée, mais a été supprimée face à l'inquiétude du coût supplémentaire occasionné et du questionnement de l'effet incitatif de l'utilisation des transports publics d'une telle mesure.

La question de la qualité des transports publics dans notre village a été régulièrement abordée au sein du Conseil général ces dernières années. Est exprimée une insatisfaction par rapport à la durée du trajet pour relier Neuchâtel, mais également un manque de correspondances.

Nous avons constaté avec l'introduction du nouvel horaire en décembre 2024 qu'il est difficile d'avoir des améliorations à tout point de vue de la qualité de la desserte et qu'une amélioration d'une liaison d'un côté peut réduire la qualité de l'autre côté. Malheureusement, la marge de manœuvre des communes concernant les horaires des transports est limitée, chaque changement d'horaires ayant une répercussion sur le réseau dans son ensemble. Un travail important au niveau régional est nécessaire pour pouvoir petit à petit proposer des améliorations. Un élément important dans l'augmentation du nombre de correspondances se trouve peut-être dans la fréquentation des lignes de transport du village. Si une ligne est très fréquentée, on peut augmenter le nombre de correspondances, si une ligne est peu ou n'est pas fréquentée, le subventionnement de la ligne peut être supprimé avec pour conséquence éventuelle le risque que la ligne soit, elle-même, supprimée.

Vous comprendrez donc l'importance d'avoir des transports publics bien utilisés pour pouvoir éventuellement prétendre à des améliorations. La proposition de subvention qui vous est faite ce soir fait le pari de pouvoir augmenter la fréquentation de nos transports et donc potentiellement relier mieux le monde à Cortaillod.

Si ce nouvel arrêté est accepté, dès le 1^{er} juillet, les jeunes jusqu'à 25 ans, les personnes âgées et les bénéficiaires des prestations complémentaires qui jusqu'ici ne bénéficiaient d'aucunes subventions communales verront le prix de leur abonnement diminuer de manière importante. Comparé à la situation actuelle, en plus de réduire le coût des transports pour un certain nombre d'usagers, ce nouvel arrêté propose aussi une simplification via le guichet unique et/ou le guichet TransN qui soulagera aussi bien la population que l'Administration.

Pour rappel, la Commune participe déjà à hauteur de 465'000 fr. au pot commun pour les transports publics du Canton. Les usagers paient actuellement 30 % de la valeur du coût d'un billet de transport. 70 % sont déjà pris en charge par le Canton, la Commune ou la Confédération.

En conclusion, le Conseil communal vous propose d'accepter l'arrêté comme il vous l'a été proposé ce soir et de rejeter les amendements. En cas d'acceptation de cet arrêté, le Conseil général pourra vérifier son coût réel sur les comptes et, si nécessaire, proposer des modifications. Merci de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général met au vote l'amendement du parti socialiste proposant l'ajout d'une lettre c) « demi-tarif CFF » à l'article premier de l'arrêté. L'amendement est refusé par 23 voix contre 11.

Monsieur le président du Conseil général met au vote le sous-amendement du parti libéral-radical proposant de limiter la subvention communale aux écoliers fréquentant des établissements publics. Le sous-amendement est accepté par 20 voix contre 11.

Monsieur le président du Conseil général met au vote l'amendement amendé du parti socialiste proposant l'ajout d'une lettre d) *100 % de la valeur de l'abonnement (...)* à l'article deux de l'arrêté et le complément à l'article 4. « *exceptée pour la subvention décrite à l'art. 2, lettre d.* » L'amendement amendé est accepté par 25 voix contre 1.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté amendé qui est proposé :

Article premier : Les personnes légalement domiciliées à Cortaillod peuvent bénéficier d'une subvention communale à l'achat d'un des types d'abonnements suivants :

- a) « Onde Verte » 2 zones, 2^e classe,
- b) FlexiAbo 2 zones, 2^e classe.

Article 2 : La subvention communale est équivalente à :

- a) 50 % de la valeur de l'abonnement pour les personnes de moins de 25 ans, soumises au tarif « enfant/jeune » défini par la Communauté tarifaire neuchâteloise « Onde Verte »,
- b) 25 % de la valeur de l'abonnement pour les personnes soumises au tarif « adulte » et celles soumises au tarif « senior » définis par la Communauté tarifaire neuchâteloise « Onde Verte »,

- c) 75 % de la valeur de l'abonnement de la catégorie d'âges à laquelle elles appartiennent pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS/AI,
- d) 100 % de la valeur de l'abonnement pour les élèves en scolarité obligatoire mais fréquentant un établissement public en dehors du village. Ladite subvention complètera les diverses aides éventuellement octroyées par d'autres autorités.

Article 3 : Les subventions décrites à l'art. 2 s'appliquent également à l'achat d'un abonnement pour plus de 2 zones, d'un abonnement général CFF ou d'un abonnement de parcours CFF, mais avec un plafond correspondant à la subvention versée pour un abonnement « Onde Verte » 2 zones de la catégorie concernée.

Article 4 : La subvention communale est cumulable à d'autres subventions ou réductions de prix, exceptée pour la subvention décrite à l'article 2, lettre d.

Article 5 : La subvention communale se présente sous la forme d'un bon de réduction délivré par le Guichet Unique lequel est à faire valoir sur une plateforme de paiement en ligne ou au guichet transN, lors de l'achat d'un abonnement.

Article 6 : ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

²Il annule et remplace toute disposition antérieure contraire et notamment :

- a) l'arrêté du Conseil général, du 15 décembre 2011, relatif à l'octroi de subsides sur le prix des abonnements et des cartes multicourses « Onde Verte », 2^e classe, plein tarif de la catégorie « Adultes »,
- b) l'arrêté du Conseil communal, du 10 octobre 2022, instaurant une subvention des abonnements de transports publics « Onde Verte » pendant la période hivernale.

Article 7 : Le Conseil communal est chargé de fixer les modalités d'exécution du présent arrêté, de les mettre en œuvre et de statuer sur les cas particuliers.

Article 8 : Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté par 32 voix contre 6.

11. Modification de l'article 10 du règlement sur la protection de la vendange du 16 mars 2016

Au nom de la Commission des règlements, naturalisations et agrégations M. Michel Jeanneret (PLR) :
« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, la Commission s'est déterminée sur l'opportunité ou pas de modifier le règlement de commune. Mais, elle ne s'est pas réunie in vivo. C'est la première fois que je l'ai fait. Elle s'est déroulée par voie électronique. Suite à la consultation électronique des membres de la Commission, celle-ci s'est déclarée d'accord avec la proposition de modification. »

Au nom de la Commission financière M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en regardant le procès-verbal de la Commission, il y a juste une seule ligne : « Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Le règlement sur la protection de la vendange du 16 mars 2016 est modifié comme suit :

Art. 10, al. 1^{er}

Les exploitants qui protègent, par la pose de filets adéquats, les vignes non gardées, mais au bénéfice d'un droit officiel de production peuvent bénéficier d'une participation financière.

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

²Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix sans opposition.

12. Motion interpartis « Conseil communal - pour une reconnaissance à hauteur de la charge ! »

Au nom des motionnaires, M. Michaël Mettillie (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la démocratie suisse repose sur un système de milice qui fait sa force et sa singularité. L'engagement citoyen au sein des collectivités locales est un pilier fondamental de notre démocratie directe, permettant à chacun-e de contribuer activement à la gestion de la chose publique. Toutefois, notre société a considérablement évolué ces dernières décennies. Les enjeux auxquels les communes doivent faire face sont de plus en plus complexes et les exigences pesant sur les élus n'ont cessé de croître.

Les dossiers traités aujourd'hui par les conseillers communaux et conseillères communales ne se limitent plus à la gestion quotidienne des affaires locales. Ils englobent des thématiques transversales de plus en plus spécialisées : développement durable, transition numérique, inclusion sociale, gestion des infrastructures, sans oublier les contraintes légales accrues. Cet environnement exige des compétences approfondies, un investissement en temps considérable et une capacité d'adaptation permanente. Dans ce contexte, il devient essentiel de revaloriser la charge de conseiller-ère communal-e afin d'assurer l'attractivité de cette fonction et de garantir la pérennité de notre système démocratique. Une juste reconnaissance du travail accompli est indispensable pour permettre à des profils diversifiés, compétents et motivés de s'engager au service de leur commune sans que cela ne constitue un frein à leur vie professionnelle et personnelle.

Les signataires ci-dessous, représentant les différents groupes du Conseil général de Cortaillod, demandent qu'une étude sur les diverses possibilités de revaloriser la fonction de conseiller et de conseillère communal-e soit menée par l'Autorité exécutive.

Nous suggérons ici que cette revalorisation passe par plusieurs axes : une adaptation du forfait financier afin de refléter l'investissement réel demandé et de reconnaître l'expertise requise dans la gestion des affaires communales ; une affiliation à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel – la CPCN – afin de palier toute perte de cotisations due à la réduction de l'activité professionnelle principale ; un accompagnement en matière de formation continue, permettant aux conseillers communaux et aux conseillères communales de développer les connaissances nécessaires pour faire face aux nouveaux défis sociétaux.

En prenant ces mesures, nous affirmons notre volonté de renforcer la gouvernance locale et de garantir un fonctionnement optimal de nos institutions communales, en phase avec les réalités d'aujourd'hui et de demain.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette motion et espérons pouvoir compter sur votre soutien pour assurer un avenir solide à notre démocratie locale. Les trois chefs de groupe ont signé le document. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la fonction de conseiller communal doit être revalorisée. C'est du moins l'avis du groupe libéral-radical. Je ne parle pas que de salaires, mais de tous les droits et devoirs liés à la fonction. Comme par exemple, la formation continue ou des mesures prises pour diminuer la charge de travail. En effet, la vraie question ce n'est pas de savoir combien mérite un conseiller communal, mais bien que doit-on faire pour avoir le meilleur exécutif possible ? Pour cela, nous devons avoir les meilleures candidatures, et puis, une fois élus leur donner les meilleures cartes pour assurer leur fonction. Je vous laisse calculer le budget que nous avons à disposition, si les mesures prises permettent de diminuer ne serait-ce que de 1 % les charges. Mais voilà, la question de la rémunération n'est malheureusement pas que comptable. C'est une question épineuse et compliquée. Le salaire ne doit pas être trop bas, au risque de limiter certaines candidatures. Mais il ne doit pas être trop haut non plus, car la motivation pécuniaire est une bien mauvaise motivation. Pour pouvoir avoir le maximum de candidatures, il faut respecter également les différents profils : celles et ceux qui baissent leur taux professionnel et celles et ceux aussi qui désirent continuer à travailler à 100 % à côté. Et il y a un autre aspect à prendre en compte qui n'est pas des moindres : c'est celui de l'image des autorités auprès de la population. »

Une hausse d'impôts pour augmenter le salaire des politiques risque de passer très mal surtout en ces temps incertains. Pour cela, de la transparence pourrait par exemple aider. Pourquoi ne pas lier le revenu à la fonction publique au salaire moyen ou peut-être à un système APG ? À étudier. Cela permettrait également de régler la question pour de bon. Ou du moins, pour quelques années.

En résumé, le PLR soutient la motion et demande une réflexion globale sur le statut de conseiller communal, qui doit être, à notre avis, revalorisé. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Les Verts et les Verts libéraux soutiennent la motion pour une reconnaissance à hauteur de la charge au Conseil communal. En effet, il est évident que le travail et l'investissement sont considérables. Merci pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote la motion, laquelle est acceptée à l'unanimité.

13. Motion de la Commission d'urbanisme demandant l'étude pour un réaménagement de la « place du Village » et des cours des collèges du Coq-d'Or et des Corneilles

Au nom des motionnaires, M. Eraclide Bondi (Vert-e-s) : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, il est aujourd'hui essentiel de repenser nos espaces publics non seulement comme des lieux de stationnement, mais surtout comme des lieux de vie. La « Place du Village » et les cours des collèges du Coq-d'Or et des Corneilles sont au cœur de notre Commune. Ces espaces devraient être synonymes de partage, de rencontres, de jeux et de détente pour tous les habitants, petits et grands. Or, la configuration actuelle ne répond ni aux besoins des enfants, ni à ceux des familles, ni à ceux de la communauté dans son ensemble. Ces espaces sont dominés par l'asphalte et les voitures, au détriment du lien social et du bien-être collectif.

Réaménager ces lieux, c'est offrir à nos élèves des cours d'école où ils peuvent se détendre, jouer, se sentir bien. Un enfant qui évolue dans un environnement accueillant est plus serein, plus créatif, plus enclin à apprendre. Aujourd'hui, ces enfants grandissent entre béton et chaleur excessive. Demain, ils pourraient courir à l'ombre des arbres et jouer sur des sols agréables. Mais cet effort ne profitera pas qu'à la jeunesse. Il s'agit aussi de recréer un espace commun pour tous les habitants, un lieu central, apaisé, où l'on puisse se retrouver, discuter, jouer aux cartes à l'ombre ou simplement prendre le temps. Une place de village digne de ce nom, pensée pour les personnes, pas pour les véhicules. Un espace qui renforce le tissu social, qui invite au vivre ensemble.

Cette motion propose de réfléchir à un aménagement qui allie confort, sécurité, convivialité et durabilité. Elle s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et tournée vers l'avenir. En redonnant la priorité aux piétons, à la nature et aux enfants, nous investissons dans un mieux-être commun. Ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité. C'est un engagement pour notre qualité de vie et celle des générations futures. C'est affirmer que Cortaillod est un village où il fait bon vivre, apprendre, et grandir. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette motion. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a étudié avec attention la motion déposée par la Commission d'urbanisme. Nous reconnaissons la problématique soulevée par la motion, mais nous ne prendrons pas position en faveur ou en défaveur de cette motion comme le règlement nous le permet. Par contre, après une discussion approfondie sur la manière d'interpréter cette motion, nous souhaitons qu'une précision soit apportée au texte. En effet, si le titre de la motion parle bien d'une étude pour un réaménagement de la place du village et des cours des collèges, il n'est ensuite plus question d'étude. Les objectifs fixent comme objectifs de réaménager ces espaces, mais pas d'étudier les possibilités de les réaménager.

Pour être sûr du mandat qui serait donné au Conseil communal, nous proposons donc un amendement à la deuxième page ; après le titre « Objectifs », nous proposons d'introduire la phrase suivante : « le Conseil communal est chargé d'étudier les possibilités de réaménager les cours » et le reste du texte resterait le même. Également à la deuxième page, après le titre « Propositions », le Conseil communal propose d'ajouter la phrase suivante : « Le Conseil communal est chargé d'étudier les possibilités de mise en œuvre des propositions suivantes » et le reste du texte resterait le même. Je vous remercie. »

Mme Celia Soltermann (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom de la Commission d'urbanisme, nous vous demandons d'accepter la demande d'étude pour un réaménagement de la « Place du Village » et des cours des collèges du Coq-d'Or et des Corneilles. En assainissant les problématiques d'îlots de chaleur et d'imperméabilité du sol bitumineux, nous pourrions valoriser la place du village et ainsi créer un lieu convivial à l'entrée des collèges et de leurs cours d'écoles, car celles-ci peuvent offrir aux Carcoies et à leurs enfants des espaces agréables, des espaces de vie, de jeux et de rencontres. Merci pour votre attention. »

Monsieur le président du Conseil général met au vote l'amendement du Conseil communal, lequel est accepté par 38 voix sans opposition.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote la motion amendée, laquelle est acceptée par 34 voix contre 2.

14. Informations du Conseil communal

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, comme vous le savez sans doute, le Conseil général a accepté en décembre 2019 un crédit de 554'000 fr. pour la construction d'une capitainerie. Suite à diverses oppositions et par la suite un recours, le projet n'a pas pu débiter rapidement. En 2024, il a été demandé à l'une de nos architectes-conseils, une réévaluation des coûts. Ceux-ci étaient estimés à presque 890'000 fr., ce qui aurait nécessité un complément à la demande de crédit initiale. Le Conseil communal a jugé cette dépense trop importante et a renoncé à faire cette demande. Des discussions ont alors été entreprises notamment avec le Club nautique et la Poissonnerie Berger afin de trouver une solution viable.

Finalement, la décision du Conseil communal est de revoir le projet de façon plus modeste, sans la partie club house du Club nautique. La capitainerie devrait ainsi comprendre un bureau pour le garde-port, des sanitaires publics, des douches et un endroit pour la vaisselle pour les usagers du port ainsi qu'une partie local technique/locaux d'entretien pour le Service des travaux publics. Etant donné l'importante modification des plans de la demande de crédit de 2019, nous reviendrons vers vous avec un nouveau projet qui nécessitera alors une nouvelle demande de crédit, ceci je l'espère au plus tard début 2026. »

M. Olivier Rochat (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite à l'acceptation par le Conseil général du crédit pour la révision de l'orgue du temple de Cortaillod, les travaux sont en cours et tout se déroule comme prévu par le calendrier. Pour inaugurer l'instrument complètement révisé, le Conseil communal organise un concert le dimanche 18 mai à 17h. M. Thellin, qui est professeur d'orgue au Conservatoire de musique neuchâtelois, lauréat de plusieurs concours internationaux, nous interprétera un répertoire classique.

A l'issue du concert, une partie officielle sera suivie d'un apéritif offert par la paroisse du Joran. L'entrée est gratuite et ouverte à tous. Une invitation vous parviendra ultérieurement, mais réservez d'ores et déjà la date de ce concert. Merci de votre attention. »

M. Olivier Félix (CC) : « Au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier pour vous être préoccupés de la fonction de conseiller communal et vous dire aussi qu'on n'a pas l'intention de travailler dans notre coin et de nous fixer de nouveaux salaires, mais de discuter en étroite collaboration avec une commission, on pensait à la Commission financière. Mais on n'a pas encore défini les choses et c'est clair que cela doit se faire en étroite collaboration avec des représentants du Conseil général. Et ensuite, naturellement, puisque c'est une motion, la réponse vous sera présentée.

Le deuxième élément, par deux fois il y a eu une petite référence à une motion qui avait été déposée pour l'aménagement de la place du Petit-Cortaillod et M. Matile a eu la gentillesse et l'élégance de ne pas souligner qu'on aurait dû donner la réponse depuis déjà une année. C'est vrai, excuses, c'est moi qui m'en occupait et à l'époque j'étais pas mal préoccupé par un autre grand projet qui n'a pas abouti, puis ensuite il y a eu les élections et voilà. Quoiqu'il en soit, on a donné un mandat pour une étude sur le sujet. J'espère pouvoir vous présenter la réponse à cette motion dans le courant de cet automne.

Le dernier des points, on vous a distribué pour information le programme de législature du Conseil communal. Il n'est pas pour validation par le Conseil général, mais on se tient à votre disposition, si vous avez envie de prolonger la soirée, pour répondre à vos questions. Ou une autre fois, si vous ne préférez ne pas prolonger. Merci. »

15. Divers et réponses aux questions écrites

M. Michel Robyr (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le 5 février 2025 une présentation du projet de Longueville a été organisée à l'attention de notre législatif. Dans ce cadre, mes questions, à titre personnel, sont adressées autant à la Commission financière qu'à notre Exécutif. Des réponses conjointes de la Commission financière et du Conseil communal ne seront pas acceptées, c'est un peu égocentrique comme propos, mais ce serait bien d'avoir l'avis du Législatif et de l'Exécutif.

Question 1 : quelles sont les répercussions financières à court, moyen et long terme du projet de rénovation du collège de Longueville pour la Commune de Cortaillod ?

Question 2 : La Commission financière et le Conseil communal ont-ils en main l'évolution des coûts inhérents aux travaux prévus sur le collège de Longueville et quelles sont les projections d'augmentation annuelle de l'écologie qui doivent être attendues pour la Commune de Cortaillod ?

La Commune de Cortaillod compte entre 40 et 60 élèves par année au Cercle scolaire de Cescole et nos autorités législatives et exécutives sont sollicitées de manière disproportionnée par rapport au prorata des effectifs de notre Commune par rapport aux autres communes membres.

Question 3 : La Commission financière et le Conseil communal envisagent-ils de quitter l'affiliation au cercle scolaire de Cescole compte tenu de l'investissement disproportionné de leurs représentants à l'exécutif et au législatif de Cescole ?

Question 4 : La Commission financière et le Conseil communal envisagent-ils de quitter l'affiliation au cercle scolaire de Cescole compte-tenu de l'investissement pour les travaux prévus à Longueville ?

Question 5 : La Commission financière et le Conseil communal ont-ils approché le Cercle scolaire des Cerisiers pour consolider la possibilité d'accueillir tous les élèves de Cortaillod de cycle 3 au sein du bâtiment des Cerisiers ?

Question 6 : La Commission financière et le Conseil communal envisagent-il de soumettre tous les élèves du bas du village à l'obligation de suivre les années de cycle 3 au Collège des Cerisiers et quelle serait la répercussion financière pour la Commune de Cortaillod compte-tenu de tous les aspects d'écologie, de transport, de qualité de vie pour les étudiants et parents ainsi que tous autres aspects liés ?

Question 7 : La convention entre les Cerisiers et Cescole souvent remise en cause par nos autorités politiques et notamment notre Conseil communal, est-elle toujours remise en cause en regard des conditions actuelles et des conditions futures liées au projet de Longueville ? Merci de votre attention. »

Mme Sarah Collioud (CC) : « M. Robyr, je vous remercie pour ces questions dont je prends note et je vais peut-être regretter d'être à cette place et d'avoir de l'eau à disposition. Au vu de leur nombre et de leur prévision et des chiffres nécessaires, je vous propose, après avoir consulté les différentes autorités scolaires, d'y répondre au prochain Conseil général. »

Mme Ylana Garcia (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, chers collègues, lors de la séance du Conseil général du 27 juin 2024, j'ai émis certaines inquiétudes à la modification des horaires de bus, entrés en vigueur le 15 décembre 2024. J'ai notamment demandé au Conseil communal si les correspondances entre les bus et les trams seront toujours synchronisées et cela m'a été assuré. J'ai toutefois relevé plusieurs problèmes dès la mise en vigueur de ces nouveaux horaires.

Le bus 613 desservant Cortaillod depuis Areuse circulait autrefois le dimanche jusqu'à 0h30, maintenant il ne le fait que jusqu'à 22h30.

Les correspondances ne sont pas toujours assurées ou sont trop longues. Je peux vous donner quelques exemples. Le tram qui part de Place Pury à 17h28 arrive à Areuse à 17h42 ; le bus 613 n'arrivera qu'à 18h09, soit 27 minutes plus tard. En étudiant les horaires, j'ai remarqué que cela se produisait environ une fois par heure. Le tram partant de Place Pury à 16h08 arrive à Areuse à 16h22 alors que le bus 613 est parti d'Areuse à 16h21, soit une minute plus tôt et la plupart du temps vide.

L'affichage pas assez précis sur les bus. Par exemple, le bus 312 qui affiche « Areuse » à Cort'Agora sans préciser que le bus passera par la gare de Boudry avant.

Ces problèmes amènent des problèmes de sécurité notamment la nuit, incitant les utilisatrices et les utilisateurs à rentrer à pied dans la pénombre, à attendre près de 30 minutes l'arrivée de leur correspondance ou à se retrouver dans le mauvais bus.

Ma question pour le Conseil communal est la suivante : étudiez-vous les éventuelles plaintes sur l'organisation de ces nouveaux horaires et êtes-vous en contact avec les sociétés de transports publics pour y remédier ? »

M. Olivier Rochat (CC) : « Pour vous répondre, il y a effectivement parfois des discussions ou des remarques de la part de nos citoyens de la qualité du nouvel horaire qui a débuté en décembre. On répertorie ces différentes questions. Je suis très content d'avoir vos questions. Une séance prochaine est prévue avec les transports publics et le Canton pour pouvoir justement faire part de ces doléances et essayer de rechercher pour le prochain horaire des possibles améliorations. »

M. Etienne Matile (PLR) : « Mesdames et Messieurs, j'ai envoyé il y a trois semaines une interpellation au Conseil communal et je serais très heureux d'avoir la réponse déjà ce soir. Je commence avec des constatations.

Depuis des décennies, une partie des propriétaires parquent leur véhicule devant leur maison d'habitation, je parle du Petit-Cortailod, sans que cela n'ait jamais importuné qui que ce soit. Ceci bien entendu en toute illégalité. Depuis l'engagement d'une nouvelle auxiliaire de police, les contrevenants se sont vus sommés d'aller parquer ailleurs. Ailleurs, cela veut dire le parking de la Gouille. Une société ayant décidé que le parking de la Gouille, gratuit, était parfait pour y entreposer sa flotte d'automobiles, le Conseil communal s'est vu contraint d'édicter des restrictions. Ces restrictions sont une limitation du temps de parage à 8h par jour. Les habitants du Petit-Cortailod chassés de leur habituelle place ne peuvent donc pas y laisser leur véhicule à la journée.

Conclusions : Il devient urgent de proposer à ces personnes une vignette leur permettant un parage illimité au parking de la Gouille. Une alternative ou une option supplémentaire serait la création de places de parc que la Commune pourrait louer aux habitants le désirant, comme c'est déjà le cas Sous-la-Battue, vers le stand de tir. Une dernière alternative serait de remettre le parking en durée illimitée. Je vous remercie pour votre réponse. »

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Merci M. le président. Merci M. Matile pour cette interpellation. Ma réponse va être courte. Nous sommes pleinement conscients de la problématique du parage notamment au Petit-Cortailod et nous sommes depuis plusieurs semaines en train de mener une réflexion pour le parage dans tout le village. Nous ne manquerons pas de donner très rapidement des nouvelles et une suite à cette problématique. Merci. »

M. Jocelyn Vouga (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, petit coup de gueule spontané et rapide. Je vais vous parler des panneaux d'affichage mis à disposition par la Commune pour les élections communales, cantonales et fédérales. A partir du moment où ces panneaux ont été mis à disposition par la Commune et par souci de parité, il avait été convenu que les gens respectaient le partage de la place disponible, entre la gauche et la droite. Malheureusement, lors de ces dernières élections, ce principe n'a pas été respecté et une partie des afficheurs a largement dépassé cette parité puisque c'était de l'ordre de 75 %. Je ne pense pas que ça a eu un immense effet sur les résultats des élections. Tout ceci est peut-être quand même un petit peu regrettable et il serait agréable que cela ne se passe plus pour les élections à venir sinon un sur-affichage pourrait avoir lieu. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « A ce propos, il y a déjà eu des demandes qui ont été faites au Conseil communal parce qu'il manquait réellement de la place, vu que c'était deux élections et qu'il fallait au moins neuf emplacements et parfois il n'y en avait que quatre. Cela a été annoncé auparavant et on souhaite que chacun puisse déposer, parce que c'est arrivé effectivement des sur-affichages et le souhait est qu'il y ait le nombre nécessaire par rapport aux partis et que chacun des partis puisse déposer ses affiches. »

M. Michael Mettelle (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je profite de l'intervention de M. Vouga. J'ai été rappelé à l'ordre par les Autorités communales parce que j'ai posé mes affiches dans un endroit qui était interdit. Je demande ici à l'Autorité communale de nous fournir finalement l'arrêté que j'ai obtenu après les élections, lors des prochaines élections justement. Comme cela, on saura, avant le dépôt des affiches, à quels endroits on peut le faire parce que, on le sait bien, on vit en Suisse, cela a été codifié. Par exemple, les affiches ne peuvent pas être déposées à moins d'un mètre de la chaussée. Je vous laisse réaliser au sein de vos groupes, on a à peu près tous violé ce dispositif. Donc, il serait bien que pour les prochaines on reçoive cela à l'avance comme cela on pourra avoir à quels endroits on pourra poser, respectivement on peut poser nos affiches, comme cela on fera correctement d'emblée. Merci ».

M. Jürg Hosner, président du CG : « Mesdames, Messieurs, chers collègues, chère presse et chers spectateurs, avant de conclure, j'aimerais faire un petit coup de publicité pour les manifestations publiques à Cortaillod. J'ai essayé de rassembler un certain nombre d'événements, mais la liste est incomplète malheureusement.

Je vous explique, sur l'internet de l'ADC et la Commune, il est malheureusement plutôt sur le passé mais pas pour le futur. On ne trouve pas les nouveaux événements. Il est possible d'annoncer des manifestations. Si on dit à l'ADC, on peut annoncer des manifestations. C'est une bonne manière de faire connaître les activités des différents clubs ou événements en cours et à venir.

Par exemple, le 25 avril, il y aura l'ouverture du Caveau avec des dégustations. Le club de pétanque organise un loto, la Journée Famille aura lieu au Petit-Cortaillod le 27 juin et la Kermesse scolaire se tiendra le 28 juin.

Et je vous remercie, M. Rochat, d'avoir annoncé le concert d'orgue le 18 mai et c'est pour cela qu'on peut avoir toutes les informations. Enfin, j'aimerais encore mentionner la restauration de l'orgue, un projet important qui touche à sa fin. Sur ce, je vous remercie toutes et tous pour votre présence et votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 22h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Jürg Hosner

José Arias

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz